



Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Mali

Rapport de la première édition du forum malien sur la gouvernance de l'Internet

**Thème : Gouvernance de l'Internet
pour le développement**

Date : 31 octobre 2019,

**Lieu : Centre International des Conférences de
Bamako**

Sommaire

1. Introduction
2. Organisation
3. Ouverture du Forum
4. Participation
5. Programme d'animation

PANEL 1

- Présentations, contributions, échanges et débats

PANEL 2

- Présentations, contributions, échanges et débats

PANEL 3

- Présentations, contributions, échanges et débats

PANEL 4

- Présentations, contributions, échanges et débats

6. Recommandations du Forum

1. Introduction

C'est dans les années 1996-97 que débute véritablement l'aventure de l'Internet au Mali, avec les pionniers de l'informatique de l'époque. Depuis, l'Internet est devenu un outil presque indispensable dans la vie de tous les jours, au travail, à la maison, dans les affaires ou pour la détente.

L'idée de la gouvernance de cet instrument populaire prend racine au Sommet Mondial sur la Société de l'Information, de novembre 2005, à Tunis. Il s'agit essentiellement de civiliser l'emploi d'une technologie redoutable, qui pourrait entraîner des bouleversements anarchiques si l'usage n'en est pas contrôlé. Il importe d'assurer la maîtrise de l'outil en vue de protéger les utilisateurs et la société.

L'initiative malienne du Forum pour la Gouvernance de l'Internet (FGI) date du 11 juillet 2019. Il s'est agi de disposer d'un cadre de concertation multi acteurs, à travers une plateforme de discussions, d'harmonisation des points de vue et d'échanges d'informations entre tous les acteurs sur les grands enjeux liés au développement de l'Internet au Mali. Il se veut un instrument de réflexion sur les politiques de gouvernance de l'Internet au Mali, notamment le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel, sans oublier les besoins d'information et de formation.

C'est dans cet esprit, en conformité avec le programme d'activités adopté lors de son assemblée générale constitutive qu'est organisé en ce dernier jour du mois d'octobre, la première édition du Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Mali.

2. Organisation

Le bureau du FGI Mali, pour réussir cette première édition, a souhaité confier l'organisation matérielle à une structure spécialisée. Globalement, il s'agissait pour l'Agence d'assister le comité d'organisation dans la planification des activités et la communication sur le forum.

Spécifiquement, le **groupe Arc en Ciel** avait pour missions de :

- Produire et diffuser des supports de communication pour le Forum ;
- Gérer l'organisation matérielle de l'évènement et l'accueil des participants ;
- D'assister dans le processus de mobilisation des ressources financières pour la prise en charge de l'évènement ;
- Assister le Comité d'Organisation pour toute activité rentrant dans le cadre de l'organisation du Forum.

3. Ouverture du forum

La journée dédiée au Forum a été placée par les organisateurs sous le haut patronage du Ministre de l'Économie Numérique et de la Prospective, Madame Kamissa CAMARA, dont la présence effective marquait l'intérêt à la fois du gouvernement et de son département pour l'objet et le thème de cette activité, à savoir : « **Gouvernance de l'Internet pour le Développement** ».

L'ouverture de la cérémonie a été marquée par le mot de bienvenue du Maître de cérémonie, suivi de la diffusion d'un film sur la perception des utilisateurs d'Internet, un recueil d'avis du public sur les divers aspects de l'intégration de l'outil à la vie quotidienne des personnes physiques et morales et des effets qui s'en ressentent.

Il revient au Dr Alioune Badra TRAORE, président du FGI Mali, d'adresser son allocution de bienvenue aux participants et de remerciements des autorités qui ont bien voulu soutenir l'activité. Il fit une genèse du FGI, créé les 11 et 12 juillet de cette année, pour se doter d'un plan d'actions qui aboutira à, l'organisation de la présente journée, avec une ambition d'excellence en la matière. Pour lui, il est opportun de faire des propositions en vue de réduire la fracture numérique, au niveau du cyber espace, et de consacrer les droits. Les enjeux sont de taille : politique, économique et social, mais surtout stratégique. Le FGI sera une tribune de haut niveau, de dialogue de la communauté de l'Internet pour rassembler, réfléchir, et aider à la prise de décision pour le développement et la structuration du secteur. Madame le Ministre de l'Économie Numérique et de la Prospective, pour sa part dira que cette rencontre du FGI est le tout 1^{er} du genre au Mali, et soulignera dans son discours d'ouverture les nombreux défis qui émaillent la vie en ligne, notamment les questions de protection des données à caractère personnel et les dérives qui se font jour à l'emploi. Pour cette voix autorisée, il s'agit de promouvoir une plateforme ouverte, l'innovation, pour avoir un modèle multi acteurs, où l'aspect sécurité est bien en exergue, avoir une approche collaborative, et s'inspirer des meilleures pratiques. Elle invita la vaste gamme de partie prenante à s'approprier la gouvernance de l'Internet.

4. Participation

Ont pris part à cet important rendez-vous, les différents acteurs de la communauté de l'Internet au Mali, comprenant les précurseurs de l'adoption et de l'adaptation de cette technologie révolutionnaire qui s'est imposée au monde en l'espace de 3 décennies. Etaient de cette journée, avec les organisateurs :

- Les structures étatiques en charge des TIC, des infrastructures et de la protection des données personnelles
- Les opérateurs téléphoniques de la place
- L'Association des sociétés informatiques du Mali (ASIM)
- L'Association des fournisseurs d'accès Internet
- Les organisations internationales avec des programmes TIC
- Les incubateurs
- Les établissements d'enseignement technologique
- Les élèves et étudiants
- Les jeunes promoteurs dans le domaine des TIC
- Les médias
- Etc.

5. Programme d'animation

La journée a été organisée selon un format de panels, au nombre de quatre, composés d'un groupe de spécialistes, d'experts et d'acteurs, réunis autour d'un thème avec des modérateurs pour conduire les échanges et le débat avec le public, le tout en plénière.

La thématique et le menu des discussions dans chacun des panels ont fait l'objet des synthèses ci-après.

Panel 1 : « Éducation à la citoyenneté numérique et protection des utilisateurs contre les abus des réseaux sociaux »

Il revient à M. Mamadou lam DIALLO, chercheur, d'introduire le 1^{er} panel ainsi composé :

- **Mamadou Gouro SIDIBE - Concepteur du réseau social LENALI**
- **DJOSSOU Koffi Fabrice - Consultant à l'Union Africaine**
- **Daly Hamady DIALLO - Secrétaire Général Adjoint FGI-Mali**
- **Moussa B. TAMBOURA - Professeur d'anglais**

Le modérateur dira que le but de l'exercice est de contribuer au bon usage de l'Internet, avant de lancer le débat sur le sujet de l'éducation à la citoyenneté numérique, invitant le plateau à esquisser une définition simple. On retiendra que le concept vise :

- « Les Citoyens qui mènent une partie de leur vie sur l'Internet », et qui ont un « engagement vers la responsabilité » ; ou encore que
- « La citoyenneté numérique serait un maniement efficace et positif des technologies numériques, la participation active et responsable, l'engagement dans un processus d'apprentissage et la défense de la dignité humaine ».

Il faut noter qu'il est question des outils de demain, de formation, de civisme, et aussi de démocratie. On note qu'il y a des abus dans l'utilisation de la technologie, que la protection des données, pas qu'à caractère personnel uniquement, est loin d'être aisée. Il y va de la responsabilité de tout un chacun.

Il y a lieu de songer à l'équilibre entre la garantie de la liberté d'expression des individus et de la protection des personnes contre les abus. Il faut sécuriser le système, sans oublier que cette sécurité n'est jamais parfaite.

Les rencontres ont lieu dans le cyberspace, où il y a un partage entre utilisateurs actifs en ligne. Il faut surtout sensibiliser les utilisateurs sur les incidences

de leurs comportements en ligne. Il y a différentes attitudes observées, des personnalités diverses, les aspects culturels et interculturels à ne pas ignorer.

L'information sur la toile peut-être à double tranchant. Ce qui se cherche est le bien être en ligne, la consécration des droits et libertés. Mais, que l'internaute sache qu'il y a des traces qu'il laisse toujours sur la toile, l'étiquette, ce qui peut être un danger pour lui. On ne peut occulter les questions de vulnérabilité des enfants, du devoir de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, ou encore la problématique de la radicalisation, avec l'extrémisme violent que nous côtoyons aujourd'hui.

L'éducation à la citoyenneté numérique est un impératif. Il ne faut pas un accès incontrôlé des enfants au smartphone, sans censure (!?). Nos Etats n'ont malheureusement pas eu à faire un travail préalable de préparation du terrain. Or la cybercriminalité est une réalité qui a surgit avec le développement de la technologie, exposant la société à l'action des prédateurs. Il y a les images compromettantes mises en ligne qui donnent lieu à la cyber intimidation. D'où la nécessité d'une éducation à la citoyenneté numérique, qu'il faudra songer à introduire au niveau scolaire. La responsabilité des parents est engagée au vu des risques encourus par leur progéniture.

Dans la même veine, c'est d'alphabétisation numérique des populations qu'il s'agit pour les amener vers une utilisation convenable. On ne saurait éluder la responsabilité des pouvoirs publics dans cette gestion multi acteurs. L'encadrement des enfants avec un moteur de recherche appelé « kidole » est possible. Il y a aussi des logiciels de contrôle parental par exemple. Quant au besoin de texte d'interdiction de smartphone à l'école, il semble qu'un règlement existe, à charge des établissements de l'appliquer.

Pour nous éviter les aléas d'une mauvaise adaptation de l'outil, il ne faut pas que la recherche soit en reste ; il faut donc soutenir la recherche. Par ailleurs, il faut que les internautes prennent conscience des implications juridiques par rapport aux activités en ligne. Notre responsabilité dans le virtuel doit être clarifiée. La majorité des utilisateurs ne sont pas des citoyens numériques, ayant comme pratique courante en ligne la diffamation, les insultes et les atteintes aux mœurs. D'où le besoin de formation des médias également. Il convient de trouver des équilibres entre le droit et la citoyenneté Il sied à cet effet que le gouvernement puisse faire des textes appropriés.

Le débat se fera surtout autour de la proposition de censure des enfants, opportune pour les uns, inefficace pour les autres. Les enfants sont estimés plus intelligents, assez astucieux pour déjouer les discriminations des paramétrages. En définitive la clé, c'est avant tout l'éducation. Intégrer l'étude de l'Internet à l'école a été demandée. Vouloir interdire l'accès des enfants à l'Internet, c'est les priver de savoirs, tandis qu'il faut juste les accompagner dans le cyberspace.

L'assistance a marqué un intérêt pour l'ordinateur made in Mali : « Limorgal », comme moyen de soutien éducatif et d'apprentissage. Il est possible avec ce joyau d'utiliser les applications locales sans aller sur l'Internet.

On retiendra au finish qu'il faut, outre la sensibilisation, plusieurs mesures technique, juridique, éducationnel et autres.

Panel 2 : « Défis et enjeux de la protection des données à caractère Personnel »

La modération de ce second panel a été assurée par Mme Mariko Assa Simbara, Conseillère Technique au Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective.

Les animateurs étaient :

- **Dr Alex CORENTHIN - Département Génie Informatique
Université Cheick Anta Diop de Dakar (qui interviendra en ligne)**
- **Hamed Salif CAMARA - Directeur de l'AGETIC**
- **Bakara Mady DIALLO - Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques à Orange Mali**
- **SOW Ahminata SIDIBE - Directrice de la Technique et du Contrôle à l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP)**

Commençons par la définition des Données à caractère Personnel (DP), intervenue au fil des débats. Les Données à caractère Personnel englobent « toute information qui permet d'identifier directement ou indirectement un individu ».

Il est normal de se poser la question de savoir : « Qu'est-ce qui est fait avec nos données collectées dans des Bases de Données ? »

On s'interroge sur la protection des citoyens et de la vie privée sur le Net. Il y a d'abord l'aspect portabilité des DP, le droit de portabilité des informations livrées aux opérateurs. Cette mémoire propre de la personne conservée dans des banques de données donne aussi à la personne le droit à l'effacement, ou droit à l'oubli. Qu'en est-il avec la portabilité des numéros entre opérateurs ? Ceux-ci peuvent opposer un droit de rétention, pour des raisons juridiques, légales. Un travail est fait avec l'Association africaine des noms de domaine. Il faut que cette problématique soit abordée aussi en dehors de chaque Etat, au niveau de nos communautés régionales comme la CEDEAO. On a la Convention de Malabo sur la cybersécurité (convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la Protection des Données à caractère personnel)

et la protection des DP qui est une avancée notoire, quoi que cette convention requière 15 ratifications pour son entrée en vigueur. A ce jour, elle n'a pas encore ratifié par le Mali ; elle ne l'a été que par 5 pays.

Les entreprises qui collectent et traitent les DP évoluent dans le cadre d'un mouvement législatif pour encadrer la manière dont les DP sont collectées, classées, utilisées par les dépositaires. Elles ont un cahier des charges. Le souci de garantir la vie privée et de préserver la confidentialité des DP est partagé et des efforts ont été fournis dans ce sens. Il se trouve que ce stock de données a de la valeur, et peut servir à générer des profits, d'où la problématique de la monétisation.

Les gens ne sont pas conscients de l'importance des données, encore moins de l'information, ignorant qu'ils laissent des traces à l'usage des outils. Cela concerne à la fois les personnes physiques et morales. Le niveau public a eu surtout souci d'investir dans la capacité de stockage, pour héberger nos données chez nous. Au plan légal, il y a d'abord le principe de la sauvegarde et du respect de la vie privée dans la Constitution, et la Loi n° 2013-015 du 21 mai 2013, qui définit les droits et obligations en matière de DP.

Il est bon de constater l'effectivité du manque d'éducation en général à la protection des DP, à résorber. L'autre problématique est comment assurer la sécurisation des DP de nos concitoyens au-delà de nos frontières. Les DP constituant un gisement de ressources, il y a de nouveaux métiers comme les Databrokers, qui opèrent dans la commercialisation des DP. Elles permettent un service de Marketing approfondie à l'exploitation, avec les segmentations, les catégorisations, les sous-ensembles, etc. Tant qu'il s'agit d'améliorer des services aux utilisateurs, il n'y a pas d'objection. Lorsqu'il y a utilisation des dites données contre les citoyens, c'est là qu'il y a un souci. Le besoin de garantir la sécurité et la confidentialité des données et le respect de la vie privée est réel. Il faut, conséquemment une prise de conscience du danger de manipulation des données, y compris des données sensibles, comme les dossiers médicaux par exemple. Ce qui explique la pression du législateur, quant aux risques d'atteinte à la vie privée des individus. Là-dessus, il faudra mettre en place un cadre adéquat pour sanctionner les usages frauduleux des DP.

Il semble que l'État n'assigne pas de finalité, celle-ci doit être définie par la personne qui décide de mettre en œuvre un traitement de données personnelles qui ne doit pas contrevenir aux limites définies par la loi. Il importe de régulariser le droit à l'information préalable des utilisateurs, leur droit d'accès et de rectification de leurs données ainsi que leur droit d'opposition à leurs traitements pour des motifs légitimes, comme le refus de la réception d'un message publicitaire.

S'agissant de la question portant sur la différence entre données personnelles et données privées, il a été précisé que la loi de 2013 ne définit que les données personnelles.

Les citoyens s'inquiètent des équipements importés, qui peuvent être utilisés pour l'espionner acquis qui demeurent inutilisés et des cas de données de l'Administration balancées sur le Net. Ils se demandent si la protection des citoyens est assurée face

à des entreprises intéressées, comme les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). L'usage des DP à travers l'exemple des SMS de vœu de la présidence a été largement commenté.

Nous n'avons pas le contrôle ni les clés d'accès aux données généralement stockés hors du continent. Il n'y a pas de sécurité absolue, quelles que soient les mesures de protection adoptées. Il vient à l'idée de pouvoir se doter d'un cloud au niveau national pour ne pas être dépendant de l'étranger, et de facto, à des fins de souveraineté numérique. Il faut pour ce faire des équipements qui répondent aux normes, pour assurer la conservation, dans le délai prescrit, et la destruction à échéance des DP.

L'on convient d'une mutualisation des efforts et de passer en revue les textes du secteur du numérique pour une utilisation éthique et responsable des TIC afin qu'elles puissent être un moteur de développement. Un engagement de toutes les parties concernées est donc requis pour une saine protection des DP.

Il a été rappelé que l'Union Africaine (UA) et Internet Society Community (ISOC) ont publié des lignes directrices sur la protection des données à caractère Personnel pour l'Afrique. Il revient au Mali de prendre des dispositions pour implémenter ces lignes directrices. La problématique des DP devient plus cruciale avec le développement de l'IoT (Internet des objets).

Ce qui est sûr, pour une promotion de l'éthique numérique, il faut nécessairement assurer l'éducation numérique des citoyens.

Panel 3 : « Accessibilité pour tous à moindre coût et qualité de service de l'internet »

Mme Mariko poursuivra avec ce panel le rôle de modératrice. Les panelistes qui se sont présentés sont :

- **Souhahébou Coulibaly - Directeur Général de l'AGEFAU**
- **Eric Stevance - PDG de Afribone Mali**
- **Dr Tidiane Traoré - Président de CACTIC**

Internet, en tant que moyen d'accès, est-il, lui-même, accessible ? Tel est le premier pavé de réflexion qui est lancé pour aborder ce thème. Force est de constater l'étendue du besoin de communication téléphonique et d'Internet au Mali. L'accessibilité d'Internet est liée à la couverture du territoire par les réseaux de télécommunications, qui demandent des investissements coûteux en infrastructures (routes, électricité, fibres). Ce qui devrait orienter vers une mutualisation du développement d'infrastructures pour un désenclavement rapide.

Il se trouve que ce ne sont pas les opérateurs classiques qui assurent le développement de l'Internet, ce sont d'autres intervenants comme les fournisseurs d'accès qui ont partout assuré cette promotion. Mais, il se trouve que nous sommes dépendants des multinationales, si bien que l'accès à Internet à moindre coût dépend de facteurs non maîtrisés à l'interne. Il faut que partant des données que nous produisons, les contenus puissent être rapatriés. Par ailleurs, l'accessibilité n'est pas qu'une question de dispositifs techniques et logistiques déployés, il faut voir aussi le besoin de formation des utilisateurs pour garantir l'accès.

L'Agence de gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) opère dans les zones sans opérateurs habituels, ce pour concrétiser un droit. Elle a dans cette optique fait don de terminaux (ordinateur, téléphone) à des communes dotées de la connectivité, assurer l'assistance et la formation. Parmi les groupes : les mal voyants, la presse, des écoles, des artisans, des productrices-transformatrices, des femmes et des jeunes, une soixantaine de bénéficiaires. Elle a aussi effectué des installations rurales servant les 3 opérateurs en même temps.

La donne majeure est le coût des infrastructures qui plombe les efforts de promotion du service de l'Internet. Raison pour laquelle, il faut le partage d'infrastructures des acteurs, avec, par exemple, l'émergence de backbones multi acteurs, à travers le pays ; la transparence des coûts à effet de baisser les tarifs. Le point mlx, point d'échanges data (cache serveur au niveau du Mali) n'est pas mutualisé. Ce qui est indispensable pour réduire les transactions et les charges liées pour la connexion. Il faut que les FAI aient accès à des tarifs de gros, compétitifs, quand on sait que le coût du service est 25 fois plus cher à Bamako qu'à Abidjan pour les FAI. La société civile aussi concourt à l'accès démocratique à l'Internet. La formation des enfants est assurée par la CACTIC. Ils doivent être mis dans les conditions pour créer, pour se développer, à l'instar des enfants d'ailleurs.

Abordant la question de la qualité, elle dépend des terminaux utilisés, des réseaux de qualité, de la connectivité Internet, surtout des services qui évoluent et demandent plus de qualité. Plus il y aura une diversité des intervenants, plus il y aura le développement de services. Il nous faut créer des filières pour avoir de la compétence ici et non d'ailleurs. En termes d'applications, il existe des open sources, que l'on peut aisément adapter. La cherté de l'offre est un fait, qui plus est liée à des délais de consommation obligatoires. Il faut soit réduire les tarifs ou alors prolonger la validité des droits (forfaits) acquis.

Il faut remarquer qu'il n'est pas logique de continuer à investir pour l'accessibilité supposée des populations lorsque les services ne sont pas utilisés. L'accès universel devrait intégrer l'assistance en formation, l'appui aux startups, le soutien au développement d'applications et de solutions adaptées. Il y aura la connexion, mais il faudra le téléphone, mieux, avec des applications locales adaptées aux besoins des bénéficiaires.

Panel 4 : « Enjeux et défis de l'entrepreneuriat numérique »

M. Mamadou Iam DIALLO reviendra sur le plateau pour modérer ce 4^e et dernier panel, déplorant les opportunités signalées qui ont manqué et manquent encore d'être saisies au Mali, un pionnier qui se fait toujours dépasser par des outsiders. Les ressources invitées pour l'éclairage de ce panel sont :

- **Ismaël TOGOLA - Directeur de la SMTD**
- **Mohamed DIAWARA - Président l'Association des Sociétés Informatiques du Mali (ASIM)**
- **Amadou DIAWARA - Directeur Général de Famib Mali**
- **Youssef SAKALY – Personne ressource, membre de l'ASIM**

D'entrée de jeu sera noté le besoin pour l'entreprise de créer de la richesse. Nous devons opérer un saut pour rattraper notre retard et bâtir notre souveraineté numérique, ce faisant. Il ne s'agit pas dans ce débat de protéger que les données à caractère personnel, mais aussi « les données à caractère stratégique », en se focalisant sur les ressources et les opportunités.

La SMTD offre, elle, des infrastructures et se trouve dans la dynamique de la transition vers la TNT. Elle réfléchit sur le que faire pour soutenir les entreprises du numérique. Bien évidemment, une première approche serait de diminuer le coût des infrastructures. Elle assure l'hébergement des données et offre des infrastructures nécessaires aux éditeurs, pour le développement des applications, afin de stocker chez nous et être maître de nos données.

Une approche pragmatique des affaires est de mise ; il nous faut réfléchir à comment créer de la valeur et de nouvelles entreprises, assujetties à la fiscalité, pour générer des ressources et de l'emploi ; c'est le paradigme d'une nouvelle économie : l'économie du savoir. Nous vivons une migration d'époque ; et le véritable défi ici est le développement de l'offre numérique locale. Le numérique est une nouvelle ressource qu'on ignore. Des applications sont développées : cas de la crypto-monnaie malienne « Xaalisi ». Il faut aussi des cadres de formation pour développer les compétences. A cet effet, une université sociale est en perspective. Nous nous devons d'anticiper sur la révolution numérique, pour disposer des ressources de compétence, de savoir-faire, et dans cette optique engager des stagiaires motivés et aptes (concours de stages imaginé à la SMTD). Le complexe de formation, en projet, réunit à la fois une école d'ingénierie, d'entrepreneuriat et de commerce.

Il y a un challenge à améliorer le climat des affaires. La loi sur la startup, récemment passée, concourt à l'encadrement du secteur. Sur cette base beaucoup d'outils seront disponibles. Nous devons songer à booster le capital humain et inciter l'entrepreneuriat pour l'employabilité numérique, avec l'ambition de créer un

environnement numérique propice, un écosystème porteur avec des capitaines d'industrie du numérique. Il faut aussi labelliser les incubations

Pourquoi ne pas s'inspirer des bonnes pratiques ? Cas de la Banque de développement des TIC en Chine, par exemple. Les entreprises doivent être accompagnées, au plan financier, pour développer les technologies. Il n'y a pas que les banques, l'Etat ne doit pas être en reste. Il nous faut renforcer nos capacités. De nouveaux métiers comme le conseil-assistance à maîtrise d'ouvrage sont rares, et ce sont les prestataires étrangers qui profitent de notre vacance.

Face à la frilosité des banques, l'Etat doit créer l'environnement, le cadre, les infrastructures, et même pourvoir des financements de démarrage. Attention, trop attendre de l'Etat ne serait pas rationnel. Il faut de la volonté, de l'envi, et savoir prendre des risques aussi. Le dynamisme de la jeunesse doit être un atout pour qu'elle cherche par elle-même les opportunités qui existent, et se former comme il faut. L'Etat doit jouer le rôle de régulateur ; point.

Une bonne intelligence est de mise entre les politiques et les besoins du secteur privé. Il faut que les règles suivent les engagements. L'Etat est en cause sur toute la ligne, en ce qui concerne les retards accusés. La question de l'opérateur virtuel traîne depuis 15 ans, et reste à présent sans suite.

Pour les participants, il convient de créer une dynamique pour que toutes les structures de l'Etat aient à stocker leurs données au niveau de la SMTD. L'opérateur offre des opportunités dans ce sens pour l'optimisation des coûts et la sécurité des données, notamment la possibilité d'un backup externalisé (site de repli distant), ou encore la délocalisation des infrastructures (hébergement direct, duplication, hébergement des serveurs). La mutualisation des infrastructures de l'Etat reste un challenge.

Le dernier round des débats intéressera la question de l'appui aux startups dans les 3 phases d'érection de la jeune pousse que sont : l'amorçage ; l'incubation ; et la croissance. Il faut nécessairement un apport de l'Etat, quand les banques se refusent à assumer le risque. A l'opposé, une opinion contraire s'exprime. L'Etat joue son rôle régalien, de régulation, pas plus. Oui à la facilitation pour entreprendre, mais, il faudra faire attention aux marchands de startups, qui ont un projet de startups à vie, demandant toujours une béquille pour tenir.

Moralité : pour entreprendre, il faut aimer ce qu'on fait.

6. Recommandations du Forum

A. Éducation à la citoyenneté numérique et protection des utilisateurs contre les abus sur les réseaux sociaux.

Le panel 1 recommande :

- 1) Sensibiliser les utilisateurs sur les incidences de leurs comportements en ligne ; et surtout promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique, à introduire même au niveau scolaire. D'une manière générale, procéder à l'Alphabétisation numérique du public vers des utilisations convenables.
- 2) L'éducation est la clé pour les plus jeunes, et non la censure. Ne pas priver l'enfant d'Internet, de savoirs, juste les accompagner dans le cyberspace. Utiliser les applications locales, sans aller sur l'Internet, ou des logiciels de contrôle parental. Possibilité de l'encadrement des enfants avec un moteur de recherche : Kidole.
- 3) Soutenir la recherche.
- 4) Former les médias
- 5) Inviter le Gouvernement à faire des textes

B. Défis et enjeux de la protection des données à caractère personnel

Le panel 2 recommande :

- 1) Eduquer le public à la protection des données personnelles nécessaire à la promotion de l'éthique numérique.
- 2) Faire prendre conscience aux citoyens du danger de manipulation des données personnelles.
- 3) Renforcer la réglementation sur la protection des données personnelles
- 4) Renforcer les droits des personnes concernées
- 5) Renforcer les sanctions, en prévoyant les sanctions pénales
- 6) Instituer la notification des violations des données personnelles pour minimiser leur impact
- 7) Instituer les Délégués à la protection des données (DPO) pour une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles par les structures tant privées que publiques qui veilleront à la conformité des traitements de DP
- 8) Se pencher sur la mise en place d'un cloud souverain au niveau national et la localisation de certaines catégories de données pour une maîtrise des données
- 9) Veiller au contrôle des équipements avant leur utilisation en vue de se prémunir d'éventuelles utilisations frauduleuses : vol de données personnelles, espionnage, entre autres.
- 10) Renforcer la coopération et la collaboration entre les acteurs du numérique pour gérer le problème de chevauchement des textes
- 11) Encadrer l'utilisation des réseaux sociaux dans le respect de la liberté d'expression

- 12) Faire une revue des textes se rapportant à la régulation du numérique pour l'examen des dispositions communes pour une meilleure protection des données de nos concitoyens
- 13) Veiller à l'effectivité des textes
- 14) Ratifier les conventions internationales (conventions de Malabo sur la cyber-sécurité et la PDP, convention de Budapest sur la cybercriminalité et la convention 108+ sachant que les données n'ont pas de frontières
- 15) Impliquer davantage l'APDP à l'adoption des textes se rapportant aux DP et l'associer à la participation aux rencontres traitant du sujet en vertu de l'article 31 de la loi de 2013
- 16) Inculquer une culture de PDP à la population sur les risques liés à l'usage des données personnelles
- 17) Accélérer le processus de mise en place de CERT (centre de gestion des incidents informatiques)

C. Accessibilité pour tous à moindre coût et qualité de service de l'internet

Le panel 3 recommande :

- 1) Mutualiser le développement des infrastructures et rapatrier les contenus, afin de permettre un accès Internet à moindre coût. Cela peut se traduire par le partage d'infrastructures, comme l'émergence de backbones multi acteurs, à travers le pays.
- 2) Satisfaire le besoin de formation des utilisateurs pour assurer l'accès universel.
- 3) Exiger la transparence des coûts et la réduction des tarifs de gros pour les FAI.
- 4) Développer les services.
- 5) Créer des filières pour avoir de la compétence ici et non d'ailleurs.

D. Enjeux et défis de l'entrepreneuriat numérique

Le panel 4 recommande :

- 1) Développer l'offre numérique locale.
- 2) Accompagner les entreprises au plan financier pour développer les technologies, y compris l'intervention de l'Etat.
- 3) Accorder plus d'attention aux nouveaux métiers comme le conseil-assistance à maîtrise d'ouvrage.
- 4) Créer un environnement numérique propice et un écosystème porteur à impulser des capitaines d'industrie numérique.
- 5) Mutualiser les infrastructures de l'Etat au niveau de la SMTD.